

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Mission sociale

04 42 26 91 92

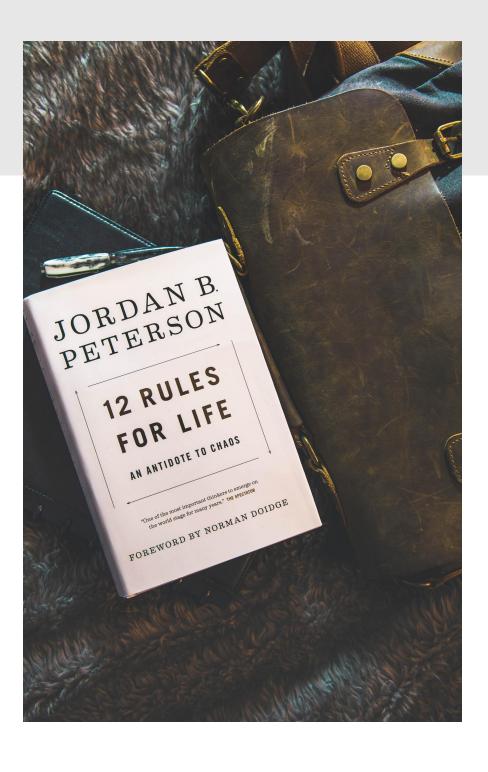
contact@pbec.fr

www.espace-ace.fr

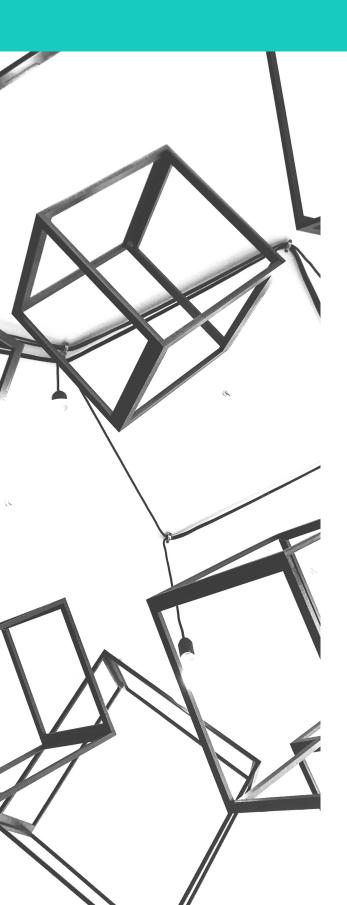
2 Rue du Mahatma Gandhi Espace Beauvalle bât A 13090 Aix-en-Provence

PREPARE PAR

Emmanuelle BONNET Expert-comptable



POURQUOI?



Comment rédiger un règlement intérieur?

Quelles sont les règles qui peuvent figurer au sein de ce document? Quelles sont les conditions de sa mise en place?

Comment les salariés en sont informés?

Quelles sont les formalités à respecter?

OBLIGATION LÉGALE POUR LES ENTREPRISES DE PLUS DE 20 SALARIÉS

OUTIL FIXANT LES RÈGLES D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

OUTIL QUI ÉDICTE LES RÈGLES DE DISCIPLINE ET PERMET D'ASSEOIR LE POUVOIR DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYEUR

NOTRE PROPOSITION



1/ ETUDE DE VOTRE ACTIVITÉ, DE VOTRE ENTREPRISE ET DE SES SPÉCIFICITÉS 2/ RÉDACTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR PUIS DU RÈGLEMENT DÉFINITIF

3/ RÉALISATION DES FORMALITÉS D'INFORMATIONS DES SALARIÉS ET DES FORMALITÉS DE DÉPÔT

NOTRE PRIX : À DÉFINIR SELON VOTRE ENTREPRISE

POUR EN SAVOIR +

QU'EST-CE QU'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR ?

Outil de prévention et de sanction, le règlement intérieur est un document obligatoire pour les entreprises de plus de 20 salariés qui peut être mis en place dans toutes les entreprises quel que soit leur effectif et leur activité.

Il s'agit d'un document écrit de l'employeur qui permet de :

- fixer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité et leurs sanctions,
- fixer les règles de discipline,
- rappeler les garanties procédurales pour les salariés,
- rappeler les dispositions sur les harcèlements et les discriminations.

COMMENT EST-IL APPLICABLE ?

Applicable à tous les salariés présents dans l'entreprise, le règlement intérieur permet ainsi rappeler les règles applicables au sein de son entreprise tout en les adaptant aux spécificités de son activité.

Tel est notamment le cas par exemple dans des domaines d'activités où les règles d'hygiènes sont particulièrement accrues.

De plus, le règlement intérieur permet de prévoir une échelle des sanctions et reconnaît ainsi un pouvoir de sanction à l'employeur.

Une fois rédigé, le règlement intérieur fait l'objet d'une information collective et individuelle des salariés et est soumis à de faibles formalités d'enregistrement.

LE PLUS:

La prise en compte des spécifiés de votre entreprise en adaptant les règles relatives à l'hygiène, la santé, la sécurité et la discipline que doivent être respecter par les salariés.

NOTRE VOLONTÉ:

"VOUS ACCOMPAGNER DANS TOUS VOS PROJETS"



PASCALE BONNET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes



EMMANUELLE BONNET Expert-comptable Commissaire aux comptes



ANTHONY VALIDIERI
Chef de mission